

INFLUENZA AVIAIRE PROTÉGEZ VOS ÉLEVAGES



ÉVITER L'INTRODUCTION DU VIRUS INFLUENZA : UN ENJEU MAJEUR POUR TOUS LES PROFESSIONNELS

TOUTE SUSPICION
DE MALADIE
EST À DÉCLARER
IMMÉDIATEMENT
À SON VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE.

En raison du caractère hautement contagieux et diffusible du virus H5N8 pour les volailles, il est rappelé que les mouvements de personne et de matériel sont des risques majeurs de propagation du virus et de contamination.

Il est ainsi rappelé aux éleveurs de volailles et à tous les intervenants dans les élevages :

- ✓ d'utiliser des tenues propres et des bottes désinfectées ou à usage unique avant d'entrer dans leurs bâtiments d'élevage ;
- ✓ d'interdire l'accès à toute personne extérieure à l'exploitation. En cas d'absolue nécessité, exiger le respect des mêmes règles de biosécurité ;
- ✓ d'interdire la circulation de tout véhicule extérieur ou l'introduction de matériel non préalablement nettoyé et désinfecté.

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES MESURES À RESPECTER :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-l'influenza-aviaire>
<http://influenza.itavi.asso.fr>

L'EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE DE LUTTE PASSE PAR LA MISE EN PLACE
DE MESURES STRICTES DE BIOSÉCURITÉ
ET IMPLIQUE UN ENGAGEMENT FORT DES PROFESSIONNELS.

